

En août 1984, encore une fois à cause surtout de la diplomatie occidentale de coalition, les États-Unis ont annoncé à la tribune de Genève qu'ils étaient disposés à accepter un mandat d'examen préliminaire plus vaste pour un groupe de travail qui, à la CD, serait chargé d'étudier et de définir, grâce à des travaux approfondis, les questions intéressant la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. C'était là, aux yeux de la délégation américaine, une manière honorable de régler le litigieux problème du mandat. Par ailleurs, les Américains ont accepté, le 30 août, sur l'invitation des Soviétiques, de se réunir avec eux à Vienne en septembre pour négocier et conclure des accords sur la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, et notamment sur les systèmes anti-satellites.⁹¹ Le 29 mars 1985, les pourparlers soviéto-américains sur l'espace extra-atmosphérique ayant repris le 12 du même mois, l'Est et le Groupe des 21 acceptèrent le mandat transactionnel proposé par l'Occident. En décidant d'établir ce comité spécial (comme les groupes de travail de la CD s'appelèrent après 1983), la Conférence a posé, aux dires de la Suède, un des gestes les plus positifs de son histoire.⁹²

Les fortes réserves que les Américains avaient au sujet de l'attribution d'un mandat de négociation à un groupe spécial de la CD sur l'espace extra-atmosphérique n'étaient pas injustifiées. Au milieu des années 1980, la CD n'était pas en mesure de négocier un accord de limitation des armements dans l'espace. À cet égard, les délégations des superpuissances et des pays non nucléaires travaillaient sans que leurs gouvernements respectifs eussent énoncé des politiques claires. Pourtant, la CD demeure aujourd'hui à même d'approfondir les questions en vue de la négociation d'un régime pour l'espace extra-atmosphérique dans l'avenir, et elle peut aussi, comme l'a résumé le délégué italien, favoriser une meilleure perception des problèmes et la définition des aspects sur lesquels il convient d'attirer l'attention de la collectivité internationale.⁹³

⁹¹ CD/PV 286.

⁹² CD/PV 311.

⁹³ CD/PV 330.